



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

Affaire n° 14-20231028

Organisation d'activités récréatives et festives de fin d'année en faveur des seniors du Tampon

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 octobre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 octobre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10
- absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-huit octobre à neuf heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie-Lise Blas par Sylvie Jean-Baptiste, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Jean-Philippe Smith, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 14-20231028

Organisation d'activités récréatives et festives de fin d'année en faveur des seniors du Tampon

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n°14-20231028 présenté au Conseil municipal du samedi 28 octobre 2023,

Considérant que les seniors représentent environ 18% de la population tamponnaise,

Considérant l'offre déjà existante proposée par les dispositifs de la ville, le bureau des seniors et les associations tamponnaises,

Considérant le souhait de la ville de compléter cette offre et d'organiser des activités récréatives et festives pour rassembler les seniors et partager des moments privilégiés en fin d'année,

Le Conseil municipal,
réuni le samedi 28 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 L'organisation de ces actions, gratuites et accessibles à tous les seniors du Tampon sur inscription, qui auront lieu début décembre 2023 dans différentes salles communales avec au programme des après-midis dansants accompagnés de prestations d'artistes locaux,

Article 2 Le planning des rencontres ci-joint, étant précisé que les dates et lieux sont susceptibles d'évoluer,

Article 3 La prise en charge par la collectivité des frais liés aux dépenses suivantes :

Type de dépense	Montant prévisionnel
Animations (prestations artistiques, orchestres et animateurs)	25 000 € (vingt-cinq mille euros)
Sécurité	9 000 € (neuf mille euros)
Collations	15 000 € (quinze mille euros)

Type de dépense	Montant prévisionnel
Transports	1 500 € (mille cinq cents euros)
Total	50 500 € (cinquante mille cinq cents euros)

- Article 4** L'imputation des charges correspondantes au chapitre 011 du budget de l'exercice en cours,
- Article 5** Le paiement des spectacles programmés par la régie d'avances relatives à l'organisation d'activités récréatives et festives de fin d'année en faveur des seniors du Tampon,
- Article 6** En vertu de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Planning "THES DANSANTS" Noël des seniors décembre 2023

	SECTEUR	LIEU DE DISTRIBUTION	LIEU D'INSCRIPTION	DATE	nbr de prsn	horaires
3 M a r e s	Trois Mares , Champcourt Bras de Pontho, Pont D'Yves, Dassy	Salle d'animation ZAC Paul Badré	Mairie annexe de Trois Mares Centre municipal de Pont D'Yves	vendredi 08/12/23	700	13h30/16h30
Centre ville	Centre ville+ écarts, Araucarias, Cité Haley	Salles d'animation ZAC Paul Badré	Bureau des seniors, centre municipal des Araucarias	Lundi 11/12/23	500	13h30/16h30
B C r r a e s u x	Bras Creux, 12ème km, 14èmekm, Cassiopée	Salle des fêtes du 12ème	Centre municipal de Bras Creux, centre municipal du 14ème km	mardi 12/12/23	800	13h30/16h30
-P l a d a i e f n s r e e	Notre Dame de la Paix, 27ème, Bourg Murat, Grande Ferme, Petite Ferme 23ème km, Bois Court, Piton Hyacinthe 17ème km, 19ème Km, Coin Tranquille, Piton Ravine Blanche	Grands Kiosques	Mairie annexe du 23ème km Centre municipale du 17ème km	mercredi 13/12/23	1000	13h30/16h30
Centre ville	SIDR des 400, La Chatoire, Bel Air	Salles d'animation ZAC Paul Badré	Bureau des seniors, centre municipal de la Chatoire	18/12/23	500	13h30/16h00
P T e a t m i p t o n	Petit Tampon, Terrain Fleury, La pointe, Ligne D'Equerre, Grand Tampon, Bérive	Salle des fêtes du 12ème km	Centre municipal du Petit Tampon, bureau des Seniors centre municipal de Bérive	mardi 19/12/23	500	13h30/16h30

4000